ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ALIMENTATION EN EAU DE SARINE-OUEST
Communes membres : Avry, Cottens, La Brillaz, Neyruz, Prez-vers-Noréaz,
Adresse postale : case postale 55
1754 Avry

Avry, le 22 juin 2026

Information à la population de la commune d'Avry

Consommation de l'eau potable

Les conditions climatiques exceptionnelles et les consommations constatées ces derniers jours mettent sous stress l'approvisionnement en eau potable dans toute la région.

La météo des prochains jours ne prévoyant pas de répit, tant au niveau des températures qu'au niveau de la pluviométrie, le Conseil communal se voit dans l'obligation de prononcer une restriction de fourniture d'eau potable sur l'ensemble du territoire communal.

Il est désormais interdit :

- d'arroser des pelouses privées et les cultures en plein champ
- de remplir les piscines, y compris les remplissages d'appoint
- de laver les terrasses et les véhicules (y compris avec nettoyeur à eau à haute pression)

Cette directive prend effet immédiatement et reste en vigueur jusqu'à nouvel avis.

Le Conseil communal vous remercie de votre compréhension durant cette période difficile.

Le Conseil communal